



Information des habitants de Bousval  
"LES AMIS DE BOUSVAL" ASBL

juin 1994

## **FLEURIR BOUSVAL, C'EST ACCUEILLIR**

### **Grand concours de façades fleuries 1994**

Organisé durant tout l'été

Nous ferons de Bousval le village le plus fleuri de la région  
par Les Amis de Bousval et les commerçants de Bousval.

Un jury indépendant passera entre le 1 juillet et le 15 août 1994.

Les critères d'appréciation seront :

1° L'harmonie de l'ensemble.

2° La variété des plantes et des fleurs.

3° Le soin et la bonne volonté.

Remise des prix à la St Barthélémy le 27 Aout 1994.

### **BIBLIOTHEQUE DE BOUSVAL**

ouverte le mercredi de 16H à 18H et le vendredi de 17H à 19H

1er étage de l'école communale, avenue des combattants.

**De nouveaux livres viennent d'arriver ....Venez consulter la liste dès maintenant.**

**LA POSTE DE BOUSVAL** vous accueille de 8h30 à 11h30.

En priorité faites vos opérations chez vous, dans votre village.

Participer à l'action de sauvegarde de la poste à Bousval.

réagissez auprès des autorités pour maintenir cette activité à Bousval.

Une pétition a circulé à l'initiative de Robert Martin et recueilli de nombreuses signatures

### **Consultations des nourrissons ONE :**

49, avenue des combattants (à côté de la poste) 1er et 3ème Lundis du mois de 13h. à 14h30.

Tél. 067.78 00 47. Mme Genicot. 067.77.33.24 Mme Martin

**Les réunions** de notre association se tiennent le 3ème mardi de chaque mois à la cafétaria de la salle omnisport de Bousval de 20h15 à 22h. La prochaine réunion aura lieu le 21 juin 1994. Bienvenue à tous les bénévoles volontaires.

### **DATES A RETENIR:**

**ST Barthélémy 1994:**

Le thème du prochain concours de peinture de la St Barthélemy 1994,

le XII ème sera **la Musique.**

Pour information contacter Myriam Le Paige (067.77.30.60) ou Chantal Hauchart (067.77.32.51).

Vous avez des amis ou des connaissances artistes proposez leur de participer.

Le cercle soutien une nouvelle initiative : Jean-claude Nerinckx se propose d'emprunter à ceux qui les posséderaient d'ancien Film 8 mm ou super 8 ainsi que d'ancienne Video afin d'un faire une copie et une sélection. Le but serait un **montage vidéo sur Bousval.** Contactez-le au numero **010.61.40.72**

## Rue de l'Alfère au Sclage :

Suite à l'article publié dans le Bousvalien du mois de mai, nous avons reçu une demande de réponse de l'administration communale:

Toute information doit être rigoureusement exacte et objective. Au nom du collège des Bourgmestre et échevins, Mr Jean-Louis Hambye, échevin de l'urbanisme signale une erreur et une omission :

Erreur : La zone Verte mentionnée (art. 178 du code Wallon) est en réalité une zone agricole (art 176).

Omission : Le permis de bâtir a pour objet la transformation et l'extension d'un bâtiment rural existant, sur base des art. 186 et 188 2° du code wallon, ce dossier ayant été analysé par la direction générale de l'urbanisme, à Namur d'abord, par le ministère de l'agriculture et par le fonctionnaire délégué de l'urbanisme à Wavre.

Tout autre projet de bâtisse dans cette zone est interdit puisqu'il n'y a aucun autre bâtiment existant qui puisse autoriser cette dérogation au plan de secteur.

Le projet de schéma de structure communal renforcera encore ce caractère rural et environnemental de Bousval.

## Commentaire du Bousvalien:

1° Le terme zone Verte avait été utilisé car il recouvre dans le langage courant de l'homme de la rue toute zone "non-bâtissable".

2° Effectivement le permis est une dérogation à une règle générale

suivant les articles susmentionnés. Toutefois le citoyen moyen, lui ce qu'il voit, c'est que l'on construit, on transforme et on étend un bâtiment dans une zone agricole, un bâtiment non lié à l'agriculture. Une dérogation est-elle automatique. ?

Dans le cas présent ce qui semble poser problème c'est la non-publicité de la procédure, comme nous l'avions écrit la discrétion.; En tout état de cause, tel le sentiment des principaux intéressés.

A la dernière CCAT l'échevin de l'urbanisme a proposé que les demandes de dérogation passe devant cette assemblée consultative. Nous par ailleurs nous écrivons au ministre et à la direction de l'administration de l'urbanisme pour soulever ce problème et peut-être améliorer la transparence de ces procédures de dérogation.

Ce point est d'autant plus important que Genappe est entouré de commune qui sont proches de la saturation : Braine-l'alleud et Waterloo ainsi que Nivelles, et de la commune de Lasne dont on connaît les prix de l'immobilier.

Quel est le point de vue des agriculteurs ? Il dépendra certes d'au moins de 4 grands critères :L'agriculteur est propriétaire ou locataire (en tout ou partie) et de son âge (il a 30 ans et une perspective professionnelle de longue durée ou à l'inverse il a plus de 55 ans sans successeur). Il serait important que les organisations agricoles affirment leur position. Le cas par cas risque d'être difficile à gérer.

**Le schéma de structure et ensuite la révision du plan de secteur seront des enjeux décisifs pour les 10 prochaines années.** Il faut que chacun y soit attentif et participe au débat, fasse entendre son point de vue mais surtout aussi écoute celui de l'autre ou des autres. Le décideur politique sera d'autant plus affermi dans les décisions qu'il doit prendre qu'il aura pu s'appuyer sur une opinion publique informée et impliquée. D'où ce rôle majeur de la part du pouvoir de former et d'informer un maximum de citoyen.

## La Motte:

Le collège des Bourgmestre et Echevins de Genappe nous a fait savoir qu'un examen attentif avait été opéré pour surveiller la demande d'abattage d'arbre à maturité (entre la drève Alain et la drève Marie-Henriette).